

Affichage : le 19 février 2026

Commission des Finances

PV n° 3– 2025/2026

Consultation par mail du 19 Février 2026

Sous la présidence de Monsieur Franck PORET

Ont été consultés : Madame Carole LOISEL

Messieurs Jean Claude DAGBERT - Claude FOURNIER – Dominique HARY - Stéphane MILLE - Patrick QUENIART.

La commission remercie les destinataires de diffuser ce PV aux trésoriers.

Mutualisation arbitrage 2025/2026 Annexe – Frais arbitrage

Version 2026.02.19

Les frais d'arbitrage des divisions suivantes donnent lieu à une caisse de péréquation dont les montants et les mensualités sont définis par la Commission des finances.

Pour l'exercice 2025/2026, les montants sont définis comme suit :

Départementale 1 – 11 matches - 2 175 €

Départementale 2 - 9 matches - 1 200 €

Départementale 3 – 9 matches - 640 €

La Commission des finances établit le calendrier des prélèvements qui seront opérés.

Il est tenu compte des périodes prévues au calendrier général, notamment la coupure hivernale.

Date	D1	D2	D3
20/09/2024	250,00 €	150,00 €	80,00 €
20/10/2024	275,00 €	150,00 €	80,00 €
20/11/2024	275,00 €	150,00 €	80,00 €
20/12/2024			
20/01/2025			
20/02/2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20/03/2025	350,00 €	190,00 €	100,00 €
20/04/2025	350,00 €	190,00 €	100,00 €
20/05/2025	350,00 €	190,00 €	100,00 €
20/06/2025	325,00 €	180,00 €	100,00 €
Totaux	2 175,00 €	1 200,00 €	640,00 €

Situation financière au cours de la saison

Rappel

Conformément à l'article 10.1 du statut du district, le calendrier des paiements sera le suivant

Somme due au 30 septembre 2025	Paiement pour le 15 octobre 2025
Somme due au 31 décembre 2025	Paiement pour le 15 janvier 2026
Somme due au 28 février 2026	Paiement pour le 15 mars 2026
Somme due au 15 Avril 2026	Paiement pour le 30 avril 2026
Somme due au 31 Mai 2026	Paiement pour le 15 juin 2026
Somme due au 30 Juin 2026	Paiement pour le 15 juillet 2026

Le paiement par virement est à privilégier.

Le club doit indiquer dans le virement son numéro d'affiliation.

Le paiement aux échéances est OBLIGATOIRE si le club présente un débit envers le district.

Le non-paiement peut entraîner la mise hors compétitions.

Patrick prépare le mail d'information aux clubs (mails sécurisés) et au trésorier (adresse personnelle)

Le secrétaire
Patrick QUENIART

Le Président
Franck PORET